



## COMMUNIQUE

### **Stop à la propagande de la mairie de Créteil pour camoufler son projet anti-écologique : il est encore temps d'arrêter la construction du 3ème four de l'incinérateur de SUEZ**

Depuis quelques semaines, la mairie a déployé une campagne d'affichage massive dans toute la ville pour vanter les mérites du réseau de chauffage urbain de Créteil car il préserverait la planète et le pouvoir d'achat. Un joli conte de Noël !

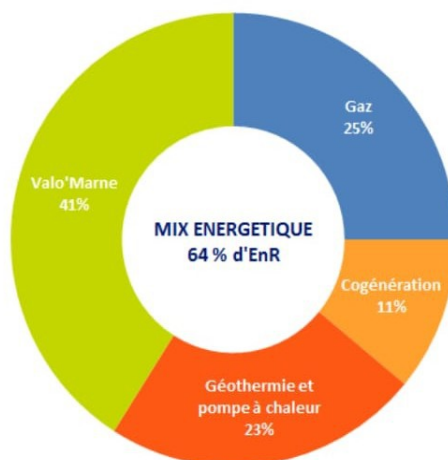


*Affiche municipale de propagande*

Évidemment, nous n'avons rien contre un réseau collectif qui permet de fournir un chauffage au prix le plus bas pour 60 000 cristolien.ne.s. Nous sommes pour la consolidation de ce réseau collectif et nous n'étions pas défavorables par principe à l'interconnexion entre les parties nord et sud du réseau qui s'est effectuée au cours de l'année 2023. **Mais l'arnaque principale est dans l'annonce d'un réseau de chauffage à majorité renouvelable alors que la part de l'incinération a augmenté considérablement et que l'incinération était déjà la première énergie dans le mix énergétique composé de gaz, cogénération, géothermie et incinération.**

**Il est donc nécessaire de décrypter le discours de la mairie qui désinforme les citoyen.ne.s de Créteil.**

Les chiffres de la Société de Chauffage Urbain de la ville de Créteil (SCUC <sup>1</sup>) sont édifiants en la matière et montre la part prise par l'incinération (41 % en vert dans le camembert ci-dessous, intitulé Valomarne, du nom de la société gestionnaire derrière laquelle se cache la multinationale SUEZ) .



### [Les énergies du réseau SCUC | Scuc](#)

Or, l'incinération est un procédé très polluant et les déchets n'ont pas vocation à devenir une source d'énergie au détriment des efforts importants nécessaires pour réduire leur production. Le budget du Grand Paris Sud Est Avenir (territoire de la métropole du Grand Paris présidé par M. CATHALA) en matière de prévention est d'ailleurs dérisoire et le territoire a pris un retard considérable pour la mise en place du tri à la source des biodéchets qui représente près d'un tiers de nos poubelles. En effet, si les villes qui utilisent l'incinérateur de Créteil ne fournissaient pas assez de déchets à l'incinérateur géré par SUEZ, elles devraient payer le manque à gagner à l'entreprise. Une cercle vicieux catastrophique pour la planète !

**Pour notre part, nous sommes pour le développement de la géothermie, énergie véritablement renouvelable, pour augmenter sa part dans le réseau de chauffage. Nous demandons au maire de publier toutes les études en la matière, notamment celle concernant le deuxième puits de géothermie qui a été abandonné au profit du troisième four, solution mise sur la table par SUEZ. Le raccordement au réseau géothermique de Bonneuil apparaît aussi comme une solution complémentaire possible.**

De plus, l'incinérateur de Créteil délivre actuellement 163000 MWh/an. Avec les améliorations techniques réalisées, indépendante de la construction d'un 3ème four, il délivrera 194 000 Mwh/an. Ce surplus d'énergie sera distribué sur Créteil et l'interconnexion des réseaux permet ainsi d'atteindre le chiffre de 83 % d' « énergies renouvelables », agrégeant artificiellement incinération et géothermie. Le véritable bilan de cette politique pro SUEZ est désormais que l'incinération représente 60 % du mix énergétique alors que la géothermie stagne à 23 %. Toute cette propagande ne vise en fait qu'à masquer le fait que les travaux du 3ème four de l'incinérateur ont commencé depuis quelques mois et qu'à partir de 2025, 120 000 T de déchets supplémentaires seront brûlés à Créteil avec des milliers de camions supplémentaires en transit. Le troisième four délivrera 153 300 MWh/an uniquement en dehors de Créteil. Donc, un projet inutile pour les cristolien.ne.s qui subiront en revanche toutes les nuisances ! Le seuil de 50 % d'énergie dit « *renouvelable* » étant déjà atteint pour obtenir la TVA réduite à 5,5 %, le troisième four ne permettra en rien de faire baisser les prix.

---

1 La SCUC, filiale de Dalkia appartenant au groupe EDF, est le déléguataire du service public de la production et distribution de chaleur de la ville de Créteil depuis 1997

**Nous dénonçons depuis longtemps ce projet car il sert les intérêts uniquement de la multinationale SUEZ qui fait d'énormes bénéfices dans la gestion des déchets au détriment de la santé de tous les habitant.e.s de la ville et du département. Environ un quart des déchets d'Ile-de-France sont incinérés dans le Val-de-Marne (incinérateurs de Créteil, Rungis, Ivry) alors que sa population ne représente que 12 % de celle d'Ile de France. C'est une véritable injustice environnementale !**

Suite à l'étude de la fondation indépendante de ToxicoWatch mandaté par le Collectif 3R en 2022 pour détecter la présence de dioxines autour de l'incinérateur d'Ivry-Paris XIII <sup>2</sup>, l'Agence Régionale de Santé a publié cette année une recommandation pour éviter la consommation des œufs domestiques dans toute la région car pollués par des polluants organiques persistants (dioxines, furanes, polychlorobiphényles, substances per- et polyfluoroalkylées- PFAS). Si l'origine de cette pollution n'est pas encore scientifiquement démontrée, les 18 incinérateurs d'Ile-de-France sont sur la liste des principaux suspects !

Nous sommes aussi particulièrement inquiets pour le projet de logements étudiant.e.s sur l'ancien centre de tri car il ne prend pas du tout en compte l'exposition aux fumées toxiques de l'incinérateur : poussières, oxydes d'azote, dioxydes de soufre, oxyde de carbone, acide chlorhydrique, dioxines et furanes chlorés et bromés, métaux lourds et tous les polluants non mesurés ...



Dans cette affaire fumeuse, le maire fonctionne main dans la main avec la Préfecture du Val-de-Marne qui a accordé l'autorisation environnementale fin 2020 pour la construction du 3ème four au bénéfice de la multinationale SUEZ. Or, l'Etat a été de nouveau condamné le vendredi 24 novembre 2023, pour n'avoir pas suffisamment lutté contre la pollution de l'air par le Conseil d'Etat, qui relève des dépassements significatifs de certaines normes de pollution à Paris et Lyon.

**C'est pourquoi plusieurs associations avec le soutien de notre mouvement ont déposé un recours contre l'autorisation préfectorale qui devrait être jugé très prochainement au tribunal administratif de Melun. Rendez-vous donc l'année prochaine ! La lutte continue contre les politiques municipales anti-écologiques !**

*Créteil, le 22 décembre 2023*

---

<sup>2</sup> [Dioxines : des concentrations records relevées à proximité de l'incinérateur d'Ivry-Paris XIII – Collectif 3R](#)